

**ARRÊTÉ N° ARR\_2024\_0368\_AL\_RD134\_GIZIA**  
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD LONS

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

VU la demande en date du 8 avril 2024 par laquelle la succession Jean-Paul ECOCHARD, demeurant 2 Route de Montferrand 39190 GIZIA, représentée par M. Alban VUILLEMEY Géomètre expert, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 134, au droit de la parcelle cadastrée ZB n° 34, située au PR1+0270 - Commune de GIZIA hors agglomération,

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,

VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,

VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Lons Le Saunier du Conseil Départemental du Jura,

VU l'état des lieux,

ARRÊTE

**ARTICLE 1 Alignement**

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 15 mars 2024, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points n° A à n° B figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

**ARTICLE 2 Responsabilité**

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

**ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme**

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

#### **ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté**

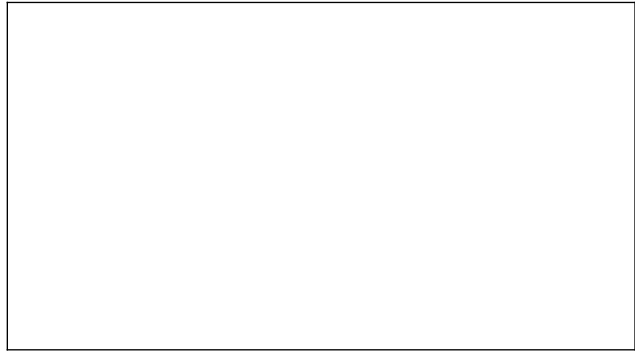
Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

#### **ARTICLE 5 Recours**

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Lons Le Saunier, à l'adresse suivante : 45 route de Chilly 39570 Messia Sur Sorne.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

#### **Signature de l'arrêté par le département**



Diffusion :

Le bénéficiaire pour attribution

Son représentant pour information

[alban.vuillemey@geometre-expert.fr](mailto:alban.vuillemey@geometre-expert.fr)

La commune de GIZIA pour information

L'ARD de Lons pour classement



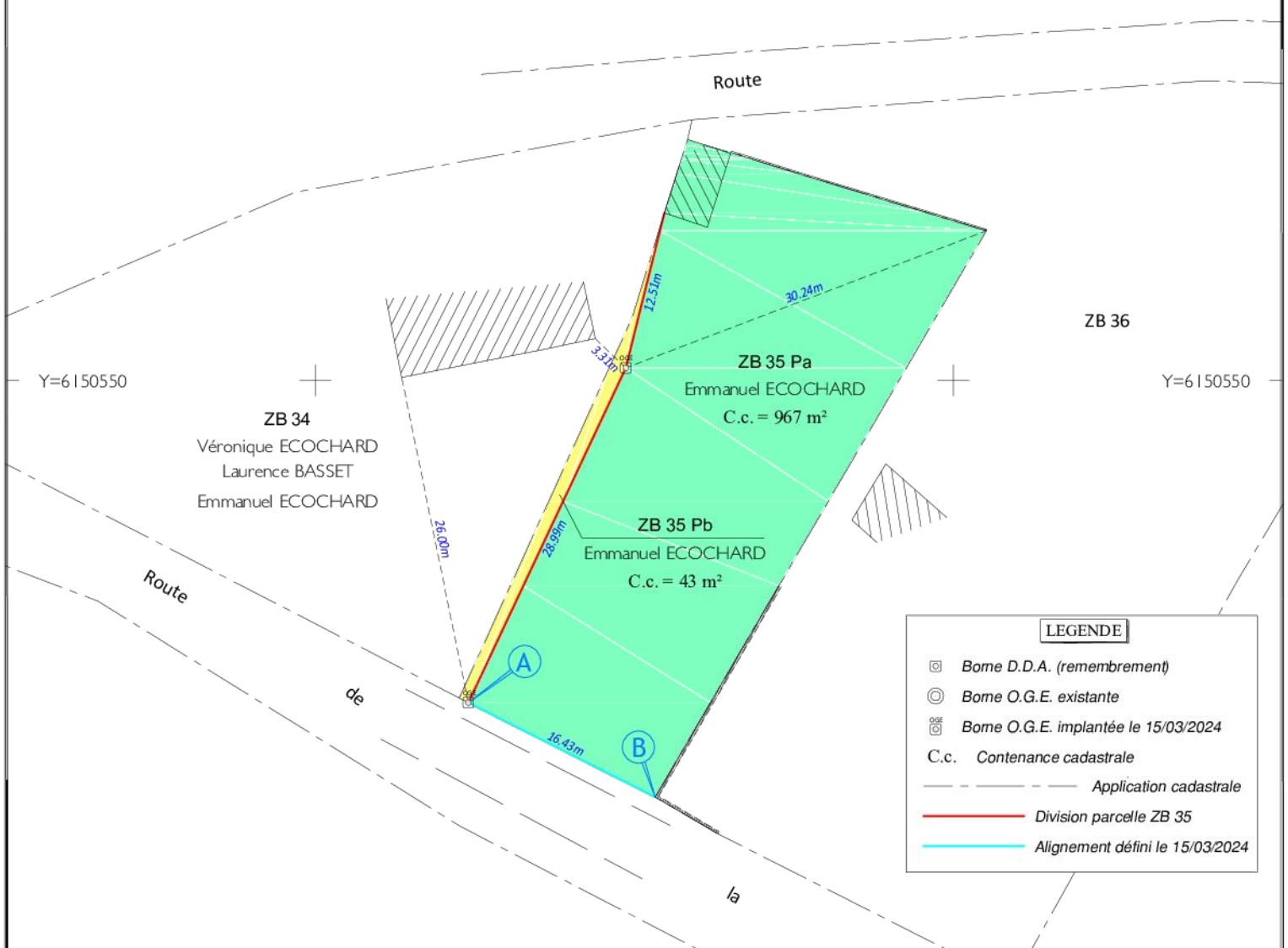
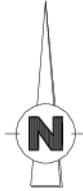
# COMMUNE DE GIZIA

## 2 Route de Montferrand

### ALIGNEMENT R.D. n°134 // ZB 35

Y=6150600

Y=6150600



Y=6150550

Y=6150550

ZB 34

Véronique ECOCHARD  
Laurence BASSET  
Emmanuel ECOCHARD

ZB 35 Pa  
Emmanuel ECOCHARD  
C.c. = 967 m<sup>2</sup>

ZB 35 Pb  
Emmanuel ECOCHARD  
C.c. = 43 m<sup>2</sup>

ZB 36

#### LEGENDE

- Borne D.D.A. (remembrement)
- Borne O.G.E. existante
- Borne O.G.E. implantée le 15/03/2024
- C.c. Contenance cadastrale
- Application cadastrale
- Division parcelle ZB 35
- Alignement défini le 15/03/2024

### Echelle 1/500

Y=6150500

Y=6150500

Planimétrie rattachée au système RGF93 CC47 (GPS réseau Orphéon)  
 Plan dressé le 02 avril 2024 par Alban VUILLEMEY Géomètre-Expert  
 1 Place de Verdun - 39000 LONS-LE-SAUNIER  
 Tel : 03.84.24.18.40 - alban.vuillemey@geometre-expert.fr



**ALBAN VUILLEMEY**  
 Géomètre - Expert  
 N° d'inscription : 06136  
 1, place de Verdun  
 39000 Lons-le-Saunier  
 Tél. 03 84 24 18 40